



Interreg



Co-funded by
the European Union

NEXT MED

PROTECHMED



الإتحاد التونسي للفلاحة والصيد البحري
Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche

Programme INTERREG NEXT MED 2021-2027

Décision n° C(2022) 9543 final du 12 Décembre 2022

**PROTECHMED: Réf. AT1.1_0461, « PROMoting innovative solutions for
the TECHnological Transition of the MEDiterranean horticultural sector »**

UNION TUNISIENNE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

**Avis Public N° 02/26/PROTECHMED pour la sélection d'une
agence de voyage chargée d'assurer l'organisation de la visite
d'échange transnational à Ragusa, en Sicile (Italie) dans le
cadre du projet PROTECHMED**



الإتحاد التونسي للفلاحة والصيد البحري
Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche

L'Union tunisienne de l'agriculture et de la pêche,
Rue de l'Assistance, perpendiculaire à l'avenue Alain Savary – 1003 – Cité El Khadhra – Tunis
Téléphone : 71 806 800 ; Fax : 71 809 181

Site web : <http://www.utap.org.tn/>. Adresse électronique : contact@utap.org.tn



PROTECHMED

1. Cadre général

Dans le cadre du Programme **Interreg VI-A Next MED 2021-2027**, l'Union tunisienne de l'agriculture et de la pêche, en partenariat avec sept autres organismes, a bénéficié d'un financement pour la mise en œuvre d'un projet intitulé : « *PROmoting innovative solutions for the TECHnological Transition of the MEDiterranean horticultural sector* » (**PROTECHMED A_T_1.1_0461**).

Le projet PROTECHMED vise à créer un écosystème dédié à la co-conception et à l'expérimentation de solutions éco-innovantes pour les serres horticoles, en mettant l'accent sur la conservation de l'eau et de l'énergie. Il rassemble plus de 300 parties prenantes de Grèce, d'Italie, de Malte, de Tunisie, du Liban et de Turquie afin de réduire le fossé entre la recherche et les entreprises agricoles. Le projet développe des technologies intelligentes pour améliorer l'efficacité, telles que des systèmes photovoltaïques et un système d'aide à la décision.

Par ailleurs, il prévoit la formation de plus de 150 techniciens, l'organisation d'un camp de lancement pour la résolution collaborative de problèmes, ainsi que l'élaboration d'une feuille de route finale pour un modèle commercial de production alimentaire durable.

2. Autorité contractante

Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche (UTAP), partenaire tunisien du projet PROTECHMED – Réf. AT1.1_0461, financé par le Programme Interreg VI-A NEXT MED 2021-2027.

3. Objet de l'avis

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet, une visite d'échange transnational à **Ragusa, en Sicile (Italie)** est prévue du 3 au 5 juin 2026. Le départ vers l'Italie est prévu le 2 juin 2026 et le retour vers la Tunisie le 6 juin 2026, soit un total de quatre nuitées.

L'Union tunisienne de l'agriculture et de la pêche souhaite contracter une agence de voyage spécialisée, qui sera chargée d'organiser ladite visite.





PROTEGIMED

Les frais relatifs à la présente mission seront imputés à la catégorie de coûts « Frais d'expertise et services externes ».

La présente consultation a pour objet la sélection d'une agence de voyage tunisienne, chargée d'assurer l'organisation logistique de l'équipe tunisienne composée de **5 participants** à la visite technique d'échange transnational à **Ragusa, en Sicile (Italie)**, prévue pour mai 2026.

Les prestations attendues incluent :

- Préparation de l'ensemble des formalités liées au visa (prise de rendez-vous, constitution des dossiers, collecte des documents, etc.).
- Réservation et émission des billets d'avion Tunisie – Italie – Tunisie.
- Réservation d'hôtels adaptés aux besoins du groupe (demi-pension).
- Assurance voyage pour les participants.
- Assurer les transferts des participants : Aéroport-Hôtel-Aéroport

4. Conditions de participation

Les agences intéressées doivent :

- Être légalement constituées et disposer des autorisations nécessaires pour exercer en Tunisie.
- Justifier d'une expérience avérée dans l'organisation de voyages de groupes à l'international.
- Justifier des références dans la gestion de voyages pour des institutions ou projets similaires.





5. Modalités de soumission

Le dossier de candidature doit comprendre :

- Les documents officiels attestant de l'existence légale de l'agence (registre de commerce, patente, certificat d'immatriculation, affiliation a la CNSS etc.).
- Une présentation de l'agence et de ses services.
- Les références et expériences pertinentes (**Annexe 3 : Déclaration des références professionnelles**).
- Une offre technique décrivant de manière exhaustive les prestations attendues cités au point 3.
- Soumission (Annexe 1)
- Bordereau des prix (Annexe 2)

6. Mode de transmission

Les dossiers doivent être envoyés sous pli fermé par :

- courrier recommandé, ou
- rapide-post, ou
- dépôt direct au Bureau d'Ordre Central de l'UTAP contre décharge.

Note : Les offres électroniques ne sont pas acceptées.

7. Adresse de dépôt

Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche (UTAP)

Bureau d'Ordre Central

Rue de l'Assistance, perpendiculaire à l'avenue Alain Savary 1003 – Cité El Khadhra – Tunis

– Tunisie



**8. Date limite de réception des dossiers**

Au plus tard le : **15/ 04 / 2026 à 12:00 (Heure de Tunis)**

(Le cachet du Bureau d'Ordre Central fait foi).

9. Mentions obligatoires sur l'enveloppe

« Sélection d'une agence de voyage – Projet PROTECHMED (AT1.1_0461) – INTERREG NEXT MED 2021–2027. À ne pas ouvrir avant la séance d'évaluation »

10. Méthodologie et grille d'évaluation

Les candidatures présentées dans les délais prévus et qui respectent les modalités indiquées, seront examinées par une Commission nommée par le représentant légal de l'UTAP. Seuls les candidats qui remplissent les conditions détaillées dans le 4 eme point de l'appel seront admis a la sélection.

La commission d'Evaluation procédera à la vérification et à l'examen de l'offre de chaque soumissionnaire et propose de lui attribuer une note technique et une note financière.

Notation technique :

Critères	Note Maximale	Notation
Expérience de l'agence dans l'organisation de voyages internationaux : Nombre d'années d'expérience dans le domaine : 5 points par année à partir de 5 ans d'expérience, avec un maximum de 30 points.	30	30
Expérience spécifique dans l'organisation de voyages avec des groupes institutionnels ou des projets financés : 5 par voyage organisé avec un maximum de 30 points.	30	30
Qualité et pertinence de l'offre technique (Services fournis): - Rapidité de préparation des dossiers de visa	40	20





PROTECHMED

- Qualité des options d'hébergement (proximité, confort, normes)		20
Total	100 point	100 points

La note technique totale (NT) est la somme de toutes les notes techniques associées à chaque critère.

- **Notation financière :**

La commission classe les offres financières d'une façon croissante. Elle attribue la note financière (NF) maximale de 100 points à l'offre la moins disante. Les autres notes seront attribuées proportionnellement à la note maximale (en application de la règle de trois).

$$\text{Note Financière de l'offre (i)} = \frac{\text{Montant de l'offre la moins disante}}{\text{Montant de l'offre (i)}} \times 100$$

i: représente l'offre à évaluer.

Note globale :

Pour la note globale, qui déterminera le rang des offres, l'évaluation technique sera pondérée avec 80%, l'offre financière avec 20%.

$$\text{Note Globale de l'offre (i)} = \text{Note Technique de l'offre (i)} \times 80\% + \text{Note Financière de l'offre (i)} \times 20\%$$

L'offre ayant obtenue la meilleure note globale, sera considérée l'offre la plus avantageuse technico-financièrement. En cas d'égalité des notes globales de deux ou plusieurs offres, celle ayant obtenue la meilleure note technique, sera considérée l'offre la plus avantageuse.





La commission compétente sera responsable de rédiger la liste des candidats qui ne seront pas admis, avec mention de la raison de l'exclusion et le classement des candidats admis avec leurs scores respectifs. Le classement sera approuvé par la dite Commission et conservé dans l'archive de l'UTAP à disposition de tout candidat qui demande l'accès à l'information au document archivé de la sélection.

11. Informations complémentaires

La sélection finale sera validée par un jury de l'UTAP, en coordination avec les partenaires du projet PROTECHMED surtout les partenaires italiens. Les frais liés à l'organisation du voyage seront pris en charge dans le cadre du budget du projet.

Fait à Tunis , le 01/04/2026
Signature et cachet du président de l'UTAP



Annexe 1 : Soumission

Je soussigné

.....

..... agissant en vertu

des pouvoirs qui me sont conférés au nom et pour le compte de la société.....

..... Adhérent à la CNSS N°.....

Inscrit au registre national des entreprises sous le n°..... faisant

élection de domicile à

.....

.....

.....

.....

Après avoir pris connaissance du dossier de la consultation N°02/2026/PROTECHMED relatif à la sélection d'une agence de voyage chargée d'assurer l'organisation de la viste d'échange transnational en Sicile - Italie dans le cadre du projet PROTECHMED, je m'engage et me soumetts à exécuter lesdites prestations conformément aux clauses de la présente consultation et moyennant les prix fermes et non révisables établis par moi-même des honoraires déterminés suivant mon offre financière dans le bordereau des prix après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma propre responsabilité la nature et l'importance des prestations dont j'ai arrêté le montant à la somme de (en chiffres et en lettres):

Montant en HTVA en Chiffre :

.....

Montant en TTC en Chiffre :

.....

Montant en TTC en Lettre :

.....

.....

.....





PROTECUMED

L'Union tunisienne de l'agriculture et de la pêche se libérera des sommes qui me sont dues par virement à mon compte ouvert à la banque Sous le numéro

- M'engage à assurer l'exécution complète de toutes les prestations prévues à la présente consultation et dans les délais prescrits.
- M'engage à maintenir valable les conditions de mon offre pendant un délai de quatre-vingt-dix jours (90) à partir du jour qui suit la date limite de réception des plis.
- Déclare que sous peine de réalisation de plein droit à mes torts exclusifs et à ceux de la société pour le compte de laquelle j'agis, notre responsabilité étant solidaire, que je ne tombe pas et que ladite Société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la loi.

Fait à, le

(Mention lu et approuvé manuscrite)

Signature et cachet du soumissionnaire





Annexe 2 : Bordereau des prix

Désignation	Quantité	Prix Unitaire HTVA	Prix Total HTVA
Déplacement			
Billets aller-retour : Tunisie- Italie- Tunisie - Départ : 02/06/2026 : Tunisie- Italie - Retour : 06/06/2026 : Italie- Tunisie	5		
Transfert Aéroport -Hôtel-Aéroport: 1.Aéroport-Hôtel: 02/06/2026 2.Hôtel-Aéroport:06/06/2026	5		
Hébergement			
Hébergement pour 5 personnes (demi-pension) dans un hôtel pour 4 nuitées: - Quatre nuitées à Ragusa soit du 02/06/2026 au 06/06/2026	5 chambre s / 4 nitées		
Frais de préparation de dossier de Visa des participants (prise de rendez-vous,	5		





NEXT MED

PROTECHMED

constitution des dossiers, collecte des documents, etc.)			
Frais d'assurance voyage pour les participants	5		
Montant Total HTVA			
TVA%			
Montant Total TTC			

Handwritten signature



